

CONSEIL DE LA RECHERCHE DELIBERATION N° 2021-15-06-08

DELIBERATION PORTANT SUR LA LISTE DES STRUCTURES DE RECHERCHE POUR LE CONTRAT 2021-2025

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 15 JUIN 2021,

Vu le code de l'Education;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 19 juin 2020 portant sur la liste des structures de recherche pour le contrat 2021-2025 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 23 octobre 2020 portant sur la labellisation de l'Equipe Ressources en tant qu'unité de recherche de l'UCA;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 30 mars 2021 portant répartition des compétences entre les instances de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

Par courrier du 16 avril 2019, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation a informé les établissements d'enseignement supérieur de sa décision de mettre fin à la procédure de labellisation des Equipes d'Accueil (EA) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette décision s'inscrit dans une politique générale visant à donner pleinement aux établissements d'enseignement supérieur leur autonomie dans l'exercice de leurs missions de service public. Dans ce cadre, chaque établissement se doit de déterminer l'ensemble des structures de recherche qu'il entend reconnaître et financer.

Il peut à ce titre créer des unités de recherche en début ou en cours de contrat. Ces unités sont dénommées « Unité de Recherche (UR) ». Elles remplacent les EA et les « Unités Propres Universitaires (UPU) » créées et financées exclusivement par les établissements.

Les UR, forment avec les Unités Mixtes de Recherche (UMR), les Unités de Service et de Recherche (USR), les Unités Mixtes de Service (UMS) et les Fédérations de recherche l'ensemble des structures de recherche de l'université.

Le Conseil d'Administration de l'UCA a approuvé dans sa séance du 19 juin 2020 la liste des structures de recherche de l'Université Clermont Auvergne et la création de la Fédération « Systèmes microbiens » (Sysmic).

Cette liste a été complétée par la délibération du Conseil d'Administration d'octobre 2020 accréditant l'UMR RESSOURCES.

Il convient aujourd'hui de procéder à la labellisation de la Fédération de Recherche en Mathématiques, qui n'a pas pu l'être sur ces deux dernières dates, faute de nomination de Directeur.

La Fédération de Recherche en Mathématiques avait déjà été labellisée lors du contrat d'établissement précédent et il est aujourd'hui demandé de renouveler cette labellisation.

Il est précisé que les Unités de Recherche sont labellisées par l'UCA pour la durée du prochain contrat (2021-2025).

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne.

Après en avoir délibéré;

DECIDE

D'approuver la liste des structures de recherche suivante :

Unités Mixtes de Recherche:

UMR CNRS: CERDI - Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International

UMR CNRS: ICCF - Institut de Chimie de Clermont-Ferrand

UMR CNRS: IP - Institut Pascal

UMR CNRS: LaMP - Laboratoire de Météorologie Physique

UMR CNRS: LAPSCO - Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive

UMR CNRS: LIMOS - Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes

UMR CNRS: LMBP - Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal

UMR CNRS: LMGE - Laboratoire Microorganismes: Génome Environnement

UMR CNRS: LPC - Laboratoire de Physique de Clermont

UMR CNRS - université de Limoges : GEOLAB - Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale

UMR CNRS - IRD: LMV - Laboratoire Magmas et Volcans

UMR CNRS - ENS Lyon - université Jean Moulin Lyon 3 – université de Lyon : IHRIM - Institut d'Histoire des

Représentations dans les Modernités

UMR Inserm - CNRS : GreD - Génétique, Reproduction et Développement UMR Inserm : IMoST - Imagerie Moléculaire et Stratégies Théranostiques

UMR Inserm : M2iSH - Microbes Intestin Inflammation et Susceptibilité de l'Hôte

UMR Inserm: NEURO-DOL - Douleur et biophysique neurosensorielle

UMR INRAE : GDEC - Laboratoire de Génétique, Diversité, Ecophysiologie des Céréales

UMR INRAE: MEDIS - Microbiologie Environnement Digestif Santé

UMR INRAE: PIAF - Laboratoire Physique et Physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant

UMR INRAE - VetAgroSup : UMRF - Unité Mixte de Recherche sur le Fromage

UMR INRAE : UNH - Unité de Nutrition Humaine

UMR INRAE - VetAgroSup - AgroParisTech : TERRITOIRES -Territoires

UMR ENSACF: RESSOURCES

Unités de Recherche:

UR ACCePPT - AutomédiCation aCcompagnement Pluriprofessionnel PatienT

UR ACTé - Laboratoire Activité Connaissance Transmission Education

UR AME2P - Laboratoires des Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Pathologiques

UR CELIS - Centre de Recherches sur les Littératures et la Sociopoétique

UR CHEC - Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

UR CHELTER - Role of intra-Clonal Heterogeneity and Leukemic environment in ThErapy Resistance of chronic leukemias

UR ClerMA- Clermont Recherche Management

UR CMH - Centre Michel de l'Hospital

UR ComSocs - Laboratoire Communication et Sociétés

UR CROC - Centre de Recherche en Odontologie Clinique

UR LESCORES - Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la Construction et la Reproduction Sociale

UR LRL - Laboratoire de Recherche sur le Langage

UR PHIER - Laboratoire de Philosophies et Rationalités.

Unité de Service et de Recherche :

USR CNRS: MSH - Maison des Sciences de l'Homme

Unité Mixte de Service :

UMS CNRS: OPGC - Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand

Fédérations de Recherche :

TRANSMIS AU RECTEUR:

PUBLIE LE:

FR CNRS-INRAE : FR-Environnement - Fédération des Recherches en Environnement FR CNRS : FRMRAA - Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne

FED: CRIS - Confédération de Recherche Interdisciplinaire en Sport

FED: Sysmic – Systèmes microbiens.

Membres en exercice : Votes :	Le Président,
Pour:	
Contre:	
Abstentions:	Mathias BERNARD
CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2021-06-15-08	

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.